

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
16 JANVIER 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 16 janvier 2019, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Ginette Lynch</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Véronique Cronier, secrétaire-trésorière, directrice générale par Intérim**

**Tous les membres du conseil étant présent, le défaut d'avoir produit un avis de convocation dans les délais prescrit ne peut être invoqué tel que le stipule l'article 157 C.M.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 16 h 05 par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

\*\*\*\*\*

**Mot de bienvenue du maire**

Adoption de l'ordre du jour

**22-01-2019**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Embauche d'un directeur général intérimaire
2. Refinancement du règlement d'emprunt 432-13 ch du Lac-de-l'Orignal

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Embauche d'un directeur général intérimaire**

**23-01-2019**

CONSIDÉRANT la démission de madame Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière directrice générale et de madame Véronique Cronier, secrétaire-trésorière directrice générale par Intérim;

CONSIDÉRANT l'urgence de combler le poste de la direction générale;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
16 JANVIER 2019**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Yvan Genest à titre de Directeur général Intérimaire au taux horaire de 50 \$ plus les frais de déplacement selon la politique en cours.

Le Conseil municipal de Val-des-Lacs autorise monsieur Yvan Genest, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour et au nom de la municipalité afin de lui permettre d'exercer les devoirs et charges de cette fonction.

\*\*\*\*\*

**2. Refinancement du règlement d'emprunt 432-13 ch du Lac-de-l'Original**

**24-01-2019**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 154 400 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
432-13	154 400\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 432-13, la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 17 janvier 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier (ère) ou trésorier (ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

2020	12 900\$	
2021	13 500\$	
2022	14 000\$	
2023	14 500\$	
2024	15 000\$	(à payer en 2024)
2024	84 500\$	(à renouveler)

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
16 JANVIER 2019**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels, de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 432-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

**25-01-2019**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 16 h 13.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussignée, Véronique Cronier, secrétaire-trésorière par Intérim de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**Jean-Philippe Martin,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Véronique Cronier  
Secrétaire-trésorière, directrice générale  
par Intérim**